SERVICE DU TERRITOIRE



Avertissement:

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

• **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

• Le vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 235313

A. AV	IS D'ENQUETE		Référence commu	male: 7993			
Donn	ées générales	C	Compétence M ou ME (*) : ((ME) Municip	pale Etat		
1.	Commune (*) :	Nyon	0			Y Comment	
2.	Lieu-dit :						5
	et/ou adresse (*):	PLACE BEL-AIR 13				1	7
3.	Coordonnées (E / N) (*)	2507607 / 1137478 (coord	onnées moyennes de l'ouvrag	e, par əxemple	e: 2549170 / 116	1250)	
4	No de parcelles (*):	103 DP1009					
5.	No ECA :	385					
6.	Note recen, architectural	2					
Acteu	rs (si plusieurs, ajouter en pag	e n° 14)	Y SEPTEMBER	N. F. N. C.			
7.	Propriétaire (*)						XS
	Nom, Prénom						¥(
	Adresse						
	NPA / Localité						
	Promettant acquéreur :	14				2	*
	Nom, Prénom :	2		Raison socia	ale		
22	Adresse:			Tél.:			Χ.
	NPA / Localité :			E-mail :		<i>b</i>	
	Droit distinct et permane	ent :	a				
	Nom, Prénom :			Raison socia	ale		2
×	Adresse: .			Tèl₊:		8	
	NPA / Localité :			E-mail			
8.	Auteur des plans (*) (per	sonne physique selon art. 72 i	RATC)				× .
20	Projet nécessitant :	[X] Architecte [] Ingénieu	r [] Exception art. 106 LAT	ГС			
	Nom, Prénom :	WETTSTEIN MARC		N° REG		1681	#
	Profession:	ARCHITECTE				*	
	Raison sociale :	WETTSTEIN ARCHITECT	TES SA	E-mail :	contact@wet	tstein-arch.ch	
	Adresse:	CH. DE CHANTEGRIVE 1	16	Tél.:	022 990 04 4	0	
	NPA / Localité :	1260 NYON		Fax:			
9.	Nature des travaux princ	cipale (*) : (une seule coche	possible)				
	Adjonction		Agrandissement			[X] Changement / nouvelle des	stination des locaux
	Construction nouvelle		Démolition partielle	nnandia		☐ Démolition totale ☐ Rénovation totale	
	Reconstruction après of [] Transformation(s)	iemolition	Reconstruction après i	ncendie		Neriovation totale	71
10				-			
102	Description de l'ouvrage		e en zone de restauration e	t création d'u	ne terrasse		
44					(61143361		
11.	Demande de dérogation	(Base légale d'octroi. N° de	e l'article et mention du mo	TIT)			

12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	∐ Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	[X]
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13	a) Le projet implique un défrichement de m² (cochier aussi la question N° 105)	□ <u>.</u>
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	П
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	(
15,	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FA	0 :
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[_] Oui [X] Non

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Waitre de l'ouvrage (*):					0.5	
	[] 01 CFF						
	[] 03 Département fédéral de la défer	nse, de la protection de la population	n et des sports	15			
	☐ 04 Office fédéral des constructions						
	[] 05 Office fédéral des routes (OFRC			**			
	[] 07 Swisscom						
	[] 08 La Poste ,						
	[] 10 Canton						
	[] 11 Entreprise de droit public d'un ca	anton					
	[] 15 Commune						
	16 Entreprise de droit public de la c	commune (transports publics gaz e	eau électricité etc	:)			
	21 Société d'assurance (sans les ca			•/			
			aladies)				
	22 Institution de prévoyance, caisse	s de pension					
	23 Caisse maladie, SUVA			30		5	
	24 Banque, fond immobilier, holding	g financiere				Χ.	
	31 Usine d'électricité privée						
	☐ 32 Usine à gaz privée	•					
	☐ 33 Chemin de fer privé				(4)		
	41 Société individuelle ou de perso	nnes (construction, immobilier)					
	42 Coopérative de logement						
		onstruction, immobilier)			27		
	[] 51 Société individuelle ou de perso	nnes (industrie, artisanat, commerc	ce)				
	[] 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (ir	ndustrie, artisanat, commerce)					
	[X] 61 Particulier et hoirie						~
	[] 63 Organisation internationale, amb	passade					
	[] 62 Autre maître d'ouvrage privé (ég					16	
- 20							9
	Nom, Prénom					× .	
	Adresse:					1.01	
					4		
	NPA / Localité :						
21:	2 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12						
	Direction des travaux (*):						
	Nom, Prénom : WETTSTEI	N MARC	Raison soc	ciale: WETTSTE	EIN ARCHITECTES	SA	+1
1	Adresse: CH. DE CH	IANTEGRIVE 16	Tél. :	022 990 04 40			
	NPA / Localité : 1260 NYON	N	E-mail:	contact@wettstein-arch	ı.ch	///	
	W. W. Eddallo .	•					
						_	_
C. CA	ARACTERISTIQUES DE L'OUVRAG	E .					
30.	Genre de construction (aide) (*):	[X] Bâtiment [] Ouvrage de gér	nie civil, aménager	ment extérieur [] Constri	uction particulière		
		[, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	., 3	_			63
31:	Type d'ouvrage (*) :						
	Approvisionnement en eau / énergie	[_] 11 Alimentation en eau	7.1	*		74	
	21	[_] 12 Usines d'électricité et résea	aux				
		[] 13 Usines à gaz, réseaux et ir	nstallations chimiqu	ues			
		☐ 14 Chauffage à distance					
		[] 19 Autre			14		
		21 Installations d'évacuation e	et de traitement de	s eaux usées			
	Elimination des déchets	[] 22 Ordures ménagères	, do !! dilo; !! dil				
	Elimination des decircis	-					
	L. C	[_] 23 Autres déchets					
	Infrastructure routière, parking	[_] 31 Routes nationales			99		
		32 Routes cantonales					
		33 Routes communales					
	2		nent				
		35 Parking couvert		W			
	Autre transport et communication	[] 41 Constructions pour chemin	is de fer (yc. gare)				
		[_] 42 Constructions pour les bus					
		☐ 43 Constructions pour la navig					
		[] 44 Constructions pour les tran					
		☐ 45 Constructions pour les con		antenne téléphonie)			
		[] 49 Autres constructions vouée					

03.12	.2024	100	Demande de pe	rmis de d	construire (P) -	235313		
	Education, recherche, sa loisirs, culture		☐ 51 Ecole, système d'e					
			[_] 53 Hôpital			21		
			54 Foyer avec soins	médicaux et/o	u assistance sociale			
				nt de santé sp	écialisé			
			☐ 56 Installation de lois	irs et de touris	me	•		
â	0			à but religieux	() (i			
				ulturel, musées	s, bibliothèques et monu	ments		
			59 Salles omnisports	et salles de s _l	port	*1		
	Autres infrastructures		[] 61 Aménagement de	berges et bar	rages			
			☐ 62 Constructions pou	r la défense n	ationale	97		
			69 Autres infrastructu	res				
			71 Maison individuelle	e à un logeme	nt, isolée			
3	Ÿ.		72 Maison individuelle	e à un logeme	nt, mitoyenne ou jumelle	е		
			[] 73 Bâtiment à plusieu	irs logements	pour l'habitation exclusiv	vement .		
			[_] 74 Bâtiment à usage	mixte, principa	alement à usage d'habita	ation	4.	
			[_] 76 Foyer sans soins r					
			[] 78 Garage, place de	parc en rappo	rt avec l'habitation			
			☐ 79 Autre construction					131
	Agriculture, sylviculture		— [] 81 Construction agric					
			82 Construction sylvic					
			[_] 83 Améliorations fond					
	Industrie, artisanat,		91 Fabrique, usine, at					
	commerce, services,		[] 92 Halle, dépôt, silo, d					
	administration		 93 Bât. administratif, I 					
			☐ 94 Bât. commercial, n		17			
			[X] 95 Etablissements tel	u	afá-raetaurant cafá har	too room, etc.		
9			[X] 96 Autres hébergeme			tea-room, etc.		
			99 Autre construction					
			Sa votre construction	destinee a de	s activites economiques			
Situa	tion							
33.	Emprise de l'ouvrage (dé	éfinie par le ravo	n autour des coordonnée	e E/N du proi	et) ·			
00.		sinic par ic rayo	ir autour des coordonnee	ss c/N dd proj	et).			
	[_] 5 m	[X] 10 m	[_·] 25 m		[_] 50 m			
	[_] 100 m	[_] 250 m	∐ 500 m		[] 1000 m			
34.	L'ouvrage est également	t situé sur une au	utre commune :					
35.	Dans un plan général d'a	affectation (PGA)) [X]	71			90	
	Dans un plan partiel d'aff	fectation (PPA)	, L					
	Dans un plan de quartier	(PQ/PQCM)		Nom et/ou N	lo de la zone :	Zone urbaine de	l'ancienne ville	
36.	Secteur de protection de	s eaux :	∐ Au [X] ül	B (Si zones S, d	cocher la question N° 115)			
37.	A moins de 50 m d'une li (joindre l'accord de l'entrepr délivré ou si la démarche es	rise ferroviaire seld	ou jouxtant le domaine fe on art. 18m LCdF) (si l'acco	rroviaire	Ц.			81
10000	down do do drie domentino do	st en coura, cocne	ria question iv izi)	dan iya a ka				
Bruit								
38.	[X] a) Les degrés de sen	sibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribu	és dans les zo	ones d'affectation			
	indiqué à la question	nent pendant de: N° 14.	ormée, comportant des les périodes prolongées, e cteur et le préavis du Servic	st située sur u	ne parcelle où le DSB n	'a pas encore été défi	s des personnes ni. Le DSB propos	sé est
Eau p	otable, défense incendie			N AN AN	Market St. Committee of the		By Kile Li	159561
40.	Alimentation en eau de b	oisson :		[V] Dáz	public	[] AB		
				[X] Réseau _I	public	Alimentation p	rivee	
41	Défense incendie extérie	ure à partir d'une	e borne hydrante :	[X] Existante	?	Projetée		
				Distance [m]	[:			
Rama	ssage des déchets			p Styles		MARKET A	SYN III	
42.	a) Conteneurs ordures m	énanères	The second second	[] Evietent	[] Projeté	The state of the s		NIE JES
75	b) Différenciés c) Emplacement accessit		ramasseurs	Existant Existant	☐ Projeté			

84.

Demande de permis de construire (P) - 235313

Supp	ression des barrières architecturales					
43.	 La construction de locaux et installations access besoins des personnes handicapées ou âgées (Transformation ou agrandissement de bâtiments 	art. 36 et 37 RLATC)				ée aux
Equip	ements, installations					
49.	☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution : Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campin,					
Déch	ets de chantier					
50.	Si la quantité de déchets de chantier attendue (r faut s'attendre à la présence de polluants dange l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité comm	reux (p. ex. PCB, I	tion inclus) (HAP, plomb	dépasse 200 m3 ou amiante), un	ou, en cas de déconstruction ou transfo olan d'élimination des déchets, comme p	rmation, s'il prévu par
D. SI	JRFACES, VOLUME, COÛT					
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	213			213	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	213			213	
62.	Surface bâtie [m²] (B)					
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)					
	dont consacrée au logement [m²]	25				
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)					
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)					
65.	Cube SIA [m³]					
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]					
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	10000	CFC 1 à 5	[CHF]		
E. B.	ATIMENT ET LOGEMENT	-				
75.	Description du projet (*)					
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec loger	nents		Sans logements	
	Nb total de bâtiments transformés					
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches	båtiment pour chaqu	e bâtiment)			
F P	ACES DE STATIONNEMENT			W .		
saccil:		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture		•			
81.	Couverts, garages extérieurs					
82	Places non convertes					

Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a) 83. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)

B19

Demande de permis de construire (P) - 235313

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	e bâtiment [1]	man municipal or manager		
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond :	à une transformation, il est nécessaire de décrire	la transformation	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
		☐Assainissement système de chai ☐Agrandissement chauffé ☐Installation solaire photovoltaïque	0	☐Transformations / rénovations intérieures ☐Agrandissement non chauffé ☐Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*) :	103		
ВЗ	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	385		
B4	Rue/lieu (*):	PLACE BEL-AIR 13 / 1260 NYON		
B5	Dénomination du bâtiment :			
B6	Nombre d'entrées avec adresse :			
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT			
B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment à affectation mixte (principalement loge	ement)	
	Classe :	Immeubles à trois logements et plus		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	213		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :			
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pour les activités [m²]	1	
B11	Cube SIA [m³] :			
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	•		
B13	Nombre total de logements après travau			
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plu	us:
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo-	odifient-ils le nombre ou la taille des logements :		
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE SY	YSTEME DE CHAUFFAGE	HA SKIT	A STATE OF THE PARTY.
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>			
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèm	ne de chauffage (*) :		
	Principal:			
	Secondaire:			
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :			
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sys	/stème de chauffage (*) :		
	Pour générateur principal:			
	Pour générateur secondaire:			
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la product	tion d'eau chaude sanitaire (*) :		
	Principal:			
	Secondaire:			
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la pro	oduction d'eau chaude sanitaire (*) :		
	Pour générateur principal:			
	Pour générateur secondaire:			
B18	La construction a eu lieu avant le 1er jan	nvier 1991 (date du permis de construire) :	∐ Oui ∐ N	Non
Pour t faire	e établir un diagnostic amiante (le diagnos	avant le 1er janvier 1991 (date du permis de constr stic peut aussi être dans certaines occasions de ty		
des • dépo (Atte	diagnostiqueurs amiante du Forum Amiar loser le rapport de diagnostic amiante au f ention : le rapport sous forme électronique	nte Suisse (FACH) (<u>lien)</u> format PDF sur <u>la plateforme GDA</u>		

AUTI	RES INFORMATIONS SU	R LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	Matériau, d	couleur :						
		Mode de c	ouverture, couleur :						
	Type de fermeture :	[_] Stores	∐ Volets						
	• .	ou de façade	en métal non enduit (par ex.	en cuivre ou zinc) supérieure à	à 50 m²				
14.				uvant polluer les eaux, soumise		à auto	risation sp	éciale selon art. 3	32 OEa
	(cocher aussi la question N								
45	a) Ascenseur, monte-ch	_	☐ Electrique ☐ Hydraul						
	b) Rampe/plate-forme a		∐ Electrique ☐ Hydraul	lique					
	c) Contenance du réser		litres						
	d) ∐ Escalier / tapis ro	ulant servant a	au transport de personnes						
46.	Raccordement TV/radio):	Antenne collective	☐ Antenne extérieure	[_] Antenne inte	érieure			
			∐ Parabole	[] Câble téléréseau					
PAR	TIE ENERGIE	WAY THE					33		l ris
	tion thermique (bâtiment ion thermique	is, serres, loc	caux frigorifiques)		M	Compé	tence ME		
48.	Qh (MJ/m².an):		Informations	s complémentaires :					
	Qhli (MJ/m².an) :		Informations	s complémentaires :					
453.	a) Qh est inférieur ou é	gal à Qhli							
	b) Demande de déroga	- tion Qh est su	périeur à Qhli				\Box		
	Dans tous les cas, ioi	ndre le formu	ulaire EN-2a ou EN-2b et le d les formulaires EN3 et EN-V	calcul SIA 380/1 /D 72					
	Surface de référence é								
	SRE:		Informations	s complémentaires :					
465.	Installation de locaux fr	igorifiques et/o	ou de congélation		. Ц			EN 6	
468.	Serres artisanales ou a							EN 7	
474.	Halles gonflables						\Box	EN 8	
Insta	llations techniques du b	âtiment							
449.	Installation de refroidiss	sement, de cli	matisation ou de pompe à ch excepté PACs des villas et d	aleur (PAC) contenant des fluides piscines privées	des			75	
450.			sol comme source de chaleu					65A	
			souterraines comme source					65B	
	c) Pompe à chaleur (air d'eau chaude sanitaire selon l'Art.68c RLATC)	(ECS) (Pour r	r) à l'intérieur ou à l'extérieur, nouvelles constructions ou no	, pour le chauffage ou pour la p on dispensées d'autorisation de	production e construire			Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au lourd	ı charbon d'un	ne puissance supérieure à 70	kW, ou chauffage à mazout m	loyen ou				
461.	Justificatif de la part mi	nimale d'éner	gies renouvelables			l		EN-VD 72	
462.	Installation de chauffag	je et/ou d'eau	chaude sanitaire]		EN 3	
463.	Installation de ventilation	on						EN 4	
464.	Installation de réfrigéra	tion / humidific	cation					EN 5	
466.	Installation de producti	on d'électricité	e par combustible					EN 9	
475.	Résidences secondaire	es			L]		EN 3	
Dive	rs								
470.	Installation de chauffag	je en plein air]		EN 10	
471.			ept énergétique à soumettre	à la DGE-DIREN			\Box		
473.	Bâtiments tertiaires et	du secteur pul	blic de plus de 1000 m²						
			nsommation électrique pour l'	'éclairage	١]		EN 12	
	- justificatif selon SIA 3	80/4 de la cor	nsommation électrique pour la	a ventilation et la climatisation				EN 13	
476.	Grands consommateur	rs (consomma	ition électrique >0.5 GWh ou	thermique >5 GWh)				EN-VD 15	
477.			'énergie ou à son règlement (
	Précisez l'article :								

L. SI	TUATION DE L'OUVRAGE				Annexes
Envir	onnement				
101.	Situation particulière ☐ Dans un plan cantonal d'affectation ☐ Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux))			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement he aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)	zone spécia	ale art. 50a LATC, zone agricole	∐ Oui	[X] Non
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, ir changements d'affectation, conduites, fondations, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	nstallations (nouvements	(y compris de chantier), démolitions, de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus,	∐ Oui	[X] Non
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exp	loitation agri	icole.	Ц	66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformer lien à une exploitation agricole).	s à la destin	ation de la zone "hors zone à bâtir" (sans	Ц	66 B
102 A	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou un	ne décision	particulière (DFIRE/MS)	[X]	
102 B	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			Ц	
103.	Dans l'aire forestière			Ц	
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt			Ц	
105.	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'a	utorisation de	e défrichement avec justificatif)		Annexe
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :			∐ Oui	[X] Non 43 - DN
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées dangers naturels)	s sur le guich	het cartographique cantonal (thème		
	 Inondations (INO) Laves torrentielles (LTO) Glissements de terrain permanents (GPP) Glissements de terrain spontanés (GSS) 		- Chutes de pierres et blocs (CPB) - Effondrements (EFF) - Avalanches (AVA)		
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la quest l'ECA afin de remplir le <u>formulaire 43 DN</u> pour chaqu concernée par le projet de construction. Deux exemp parties sont à joindre au dossier de demande de per	e danger na plaires du foi	aturel gravitaire affectant la parcelle		
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides e	et ne doiver	nt plus être utilisées.		
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRN, les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lie		v.		
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu di (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)	igne de prot	ection	П	
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou clas	ssé faune, na	ature et paysage	Ц	
110.	Dans une région archéologique			Ш	
111,	Construction protégée: A l'inventaire / Monument hist (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 1	torique / Pro 102)	otection générale (sauf Lausanne)	[X]	
Préser	vation et promotion du parc locatif	1000			
Démol Les que	tion, transformation, rénovation (travaux) et/ou ch stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble exis	angement : stant comprer	d'affectation touchant un bâtiment avec nd au moins trois logements qui étaient loués e	c des loge	ements loués existants lieu. même vacants
	 a) Démolition, transformation et travaux généraux de d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la p 	rénovation :	supérieurs aux 20 % de la valeur		53
	 b) Changement d'affectation d'un logement existant d' Location via une plateforme de type Airbnb uniqueme année civile et que le logement était jusqu'alors loué 	ent si cette lo	ocation est prévue plus de 90 jours par	Ц	53
112,2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en d	dernier lieu.		Ц	53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assura l'immeuble touchée (demande de dispense).	nce incendie	e (ECA) de l'immeuble ou de la partie de		53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique				
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité p préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	oublique (LU	JP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la		54
Bruit					
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'imi (rapport acoustique nécessaire)	mission son	t dépassées selon l'art. 31 OPB	Ш	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit				

Protec	tion des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	Ц	
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
110.	☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
ive int	The second secon		
Gestio	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	П	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)	Ц	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux (usées		
121,	Evacuation sans passer par une STEP	LI	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
140950	CHARLES AND		
Resea	ux routier et ferroviaire	Ц	62
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		02
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		Annexe
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	П	
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs	THE REPORT OF THE PARTY OF THE	
Cina	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr	Ц	43, 51, 64
150.	 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	[X]	51
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) Li Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Li Raffinerie de pétrole Li Installation géothermique (plus de 5 MWth) Li Installation thermique (plus de 100 MWth) Li Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comn	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) ☐ Inférieure à 2000 m² ☐ De 2000 à 5000 m² ☐ Supérieure à 5000 m² (EIE)		43
	Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²		
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau		43

Méta	ux et machines			7.31年度。		See Miles and Miles
158.	Métaux et machines [] Aciéries (EIE) [] Aluminium (EIE)	[_] Vieux métaux (EIE) [_] Métaux non ferreux (E	EIE)		П	43, 64
Bois					Annexes	
159.	Bois et traitement du bo	ois érés (EIE) [_] Plus de 50'00	00 t/an de cellulose (EIE)	U	43, 64	
Chim	le			AND THE STREET	A. A.	
160.	☐ Fabriques d'explosifs	roliers, phytosanitaires, engra s et de munitions (EIE) 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE)	ais ∐ Stockage de plus de 1000 t (EIE) ∐ Synthèse de produits	L	43, 64	
161.	Produits pharmaceutiqu médicaments, de sérum	es et vétérinaires, pharmacions et de vaccins	es et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64	
162.	Produits plastiques ou e	en caoutchouc			43, 64	
Alime	ntation				100 m	
163.	Produits alimentaires			Ц	43	
164.	Produits agro-alimentair	res			43, 64	
Autre	s matériaux		We have the training the	- 10 M	2, 67, Sto.	A COLUMN TO A STATE OF THE PARTY OF THE PART
165.	Arts graphiques				43, 64	
166.	Produits pour l'aménage	ement de la maison et du logo	ement	П	43, 64	
167.	Produits, appareils, instr	uments mécaniques et élect	roniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cu	ir		П	43, 64	
169.	Matériaux de construction	on (ex. peinture, bitume, briqu	ues, tuiles, isolants, etc.)	Ц	43, 64	
	Cimenteries (EIE)	_] Verreries (plus de 30'000 f	t/an) (EIE)			
N. GE	ENIE CIVIL, DECHETS,	SURV. DES OUVRAGES	, STEP			A. 1
Terras	ssements, dépôts d'exca	vation et décharges			J. Live	
200.	Terrassements, excavati couvrant une superficie	ions ou remblais impliquant ι de plus de 5000 m², mais infe	un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou árieur à 50'000 m³	U		
207.	Le projet a des emprises conduites, de plus de 1'0	s (temporaires et définitives) : 000 mètres linéaires ?	sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les	U	Concept de	gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation imp ☐ De 50'000 à 500'000	liquant un apport de terre m³ ∐ De plus de 500'000 m	² (EIE)			
202.	Décharges contrôlées po	our matériaux inertes, résidus	s stabifisés, décharges bioactives (EIE)			
Install	ations de collecte, de tri	, de conditionnement, de re	ecyclage, de valorisation, d'incinération ou de tra	itement des c	déchets	Salitary Services
203.	Déchetteries ou postes o	le collecte des déchets		Ц		
204.	Installations de traitemer ☐ Inférieur ou égal à 10	nt des déchets 00 t/an [_] Capacité supérieu	re à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voiture	es (EIE)				
206.	Construction ou modifica d'épuration	tion de stations d'épuration d	collectives ou d'équipements de traitement des boues	s 📋	51	
Survei	llance des ouvrages de	retenue			0.000	
210.	Ouvrages d'accumulation	n Volume maxi	mum d'accumulation > 100 m³			A J PALLY
		Retenue au d	dessus du terrain naturel			

Volume d'eau permanent m³:

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Market and the Alexander and t	П	43
251.			43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement Li Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	LJ	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	П	
		П	52
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		43
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz. Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries	_	43, 64
259.	en gros		
	☐ Capacité jusqu'à 5000 t/an		
	[_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
-	ICATION CANTE COCIAL		
to the same of	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accuell		21 42
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64 43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64 43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	L	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	Ц	43, 64
Labor	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	П	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimet	lères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	П	43
Q. SP	PORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	ㅁ	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	П	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	П	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	Ц	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir	-	
	☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [] eau non chauffée		32
			32, EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		
	eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		32, EN-VD11, Concept énergétique
001.	eau non chauffée		
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisi	rs, campings, dortoirs	Digital Services	
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	L	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bi	s Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	П	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	П	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels	П	43
365.	Places de jeux		
R. RIS	SQUES, DANGERS PARTICULIERS		Carpeter Malaysian N
T	at dear 1986 but at a grant of the state of	10000	
Tratic	aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <u>lien</u>	Ш	Annexe
	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe Annexe
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		
400. 401. 401. 402.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places	Ц	Annexe
400. 401. 401. 402. 403.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules.	U U	Annexe 43
400. 401. 401. 402. 403. 404.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels		Annexe 43 64
400. 401. 401. 402. 403.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules.		Annexe 43 64 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		Annexe 43 64 64 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) L) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) L) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)		Annexe 43 64 64 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incended 406.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) L' Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) L' Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) L' Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		Annexe 43 64 64 43, 64 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incended 406.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) L' Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) L' Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) L' Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incended 406.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incended 406.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incended 406.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incended 406. 408. 409. 410. 411.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incended 406. 408. 409. 410. 411.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 63 43, 64 43, 64
400. 401. 401. 402. 403. 404. 405. Incend 406. 408. 409. 410. 411.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterain ou en toiture) Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment) Places de lavage pour véhicules. Garages professionnels Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle lie, explosion, pollution Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Plus de 50'000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE) Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux) Entreprises de nettoyage Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage) nement a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)		Annexe 43 64 64 43, 64 64 43, 64 43, 64 43, 64 43, 64 44, 64

Subet	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)	Ц			
	Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)			Annexe 46 45 Annexe Annexe ME Fourni Li Li Li Li O D O D O D O D O D O D O D O D O D O	
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi				
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)		4.45		
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	∐ □ on)		Annexe	
G. AN	INEXES				No.
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait répond à la condition de l'art.69 al 1 bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indicatio prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon sur le site de l'office de la consommation.	n des mesures n les exigences	de présentes		
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	Dem M	andé ME	Fourni	
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune :	2	2		
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	0 2			
01	Documents	Comm.	CAMAC		
91.	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [] Propriétaire	2		[X]	
	☐ Promettant acquéreur				
	☐ Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	П	
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux economies d'energie,	2			
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit				
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLF0r)	2 2	0	Ū	
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de ter prive, lettre jointe en aimexe	2	0		
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0	П	
	annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2		Ц	
	Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2 2	0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2 2	0 0		
	Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2 2	0		
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	U	П	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	Ц	
	Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2 2	0 0		
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	ū	

17.10,2024

Demande de permis de construire (P) - 235313

BLOC-NOTES

- 1. Mandataire:
- 2. Commune:
- 3. CAMAC:

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

m. acquéreur(s)

Droit distinct - permanent :

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.— Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*):

Raison sociale

Adresse (*):

N° postal (*):

Lieu, date et signature (*) :

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du U.D.C. 2025 au L.S. O.F. 2025

Conformément à l'art, 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*): Romain Sudon

Tél. (*):022 31649 10 Fex:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires. VILLE DE NYON

Sceau et signatures :

Service de l'urbanisme

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

MC 1260 NYON

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

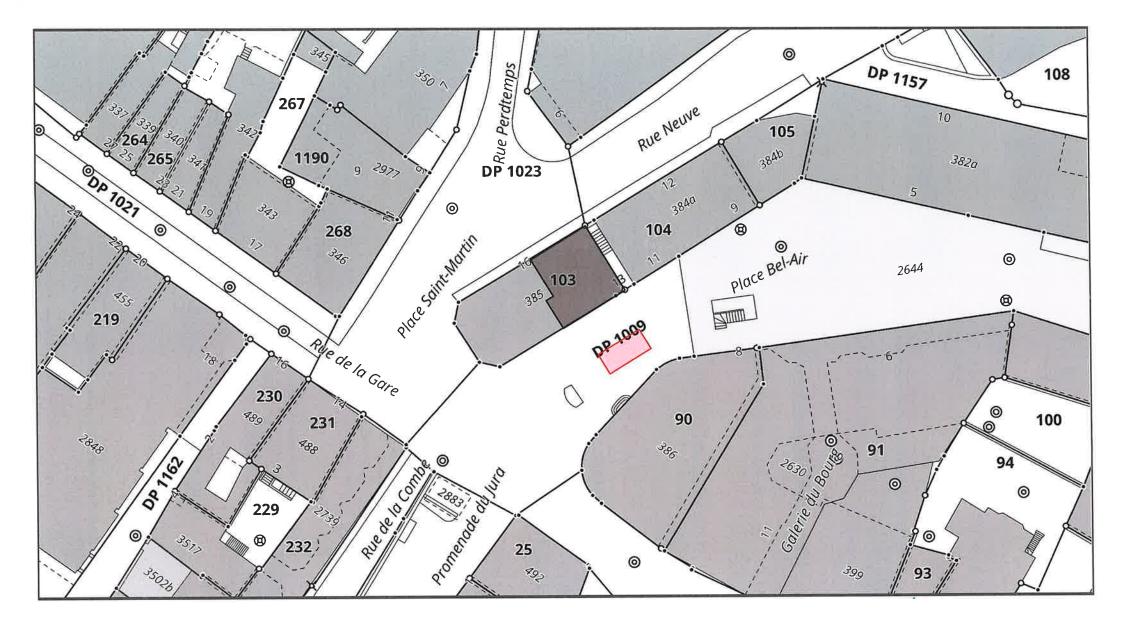
. 17.10.2024

Demande de permis de construire (P) - 235313

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (s	propriétaires n° 1 à 5
------------------	------------------------

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)



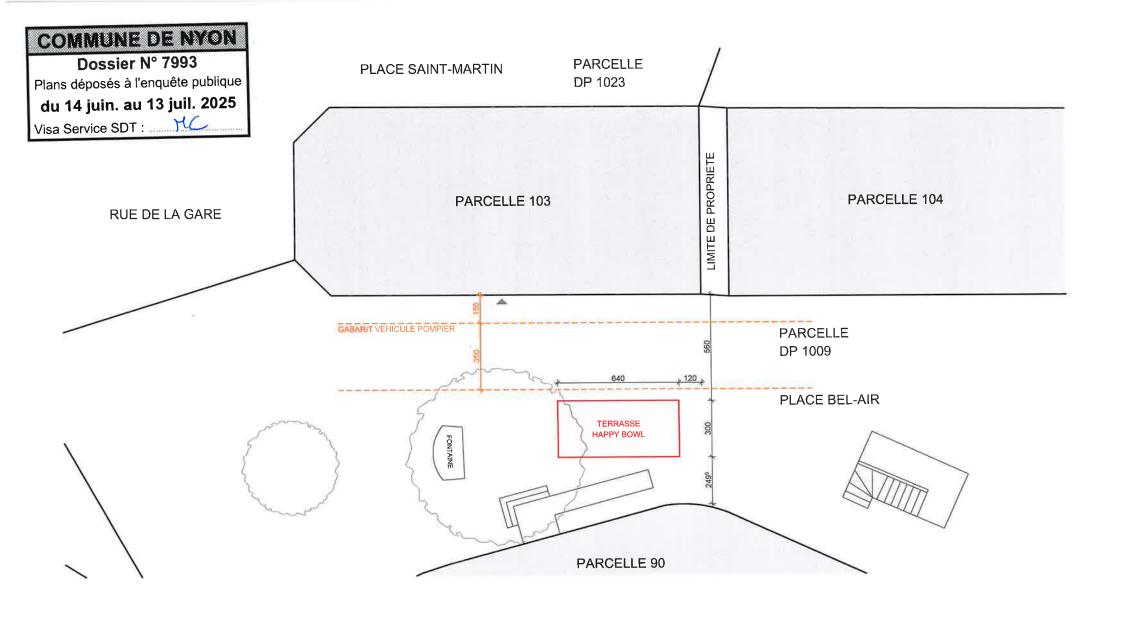


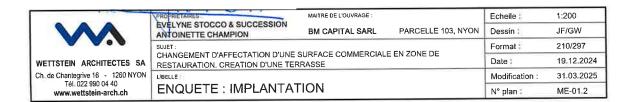


COMMUNE DE NYON

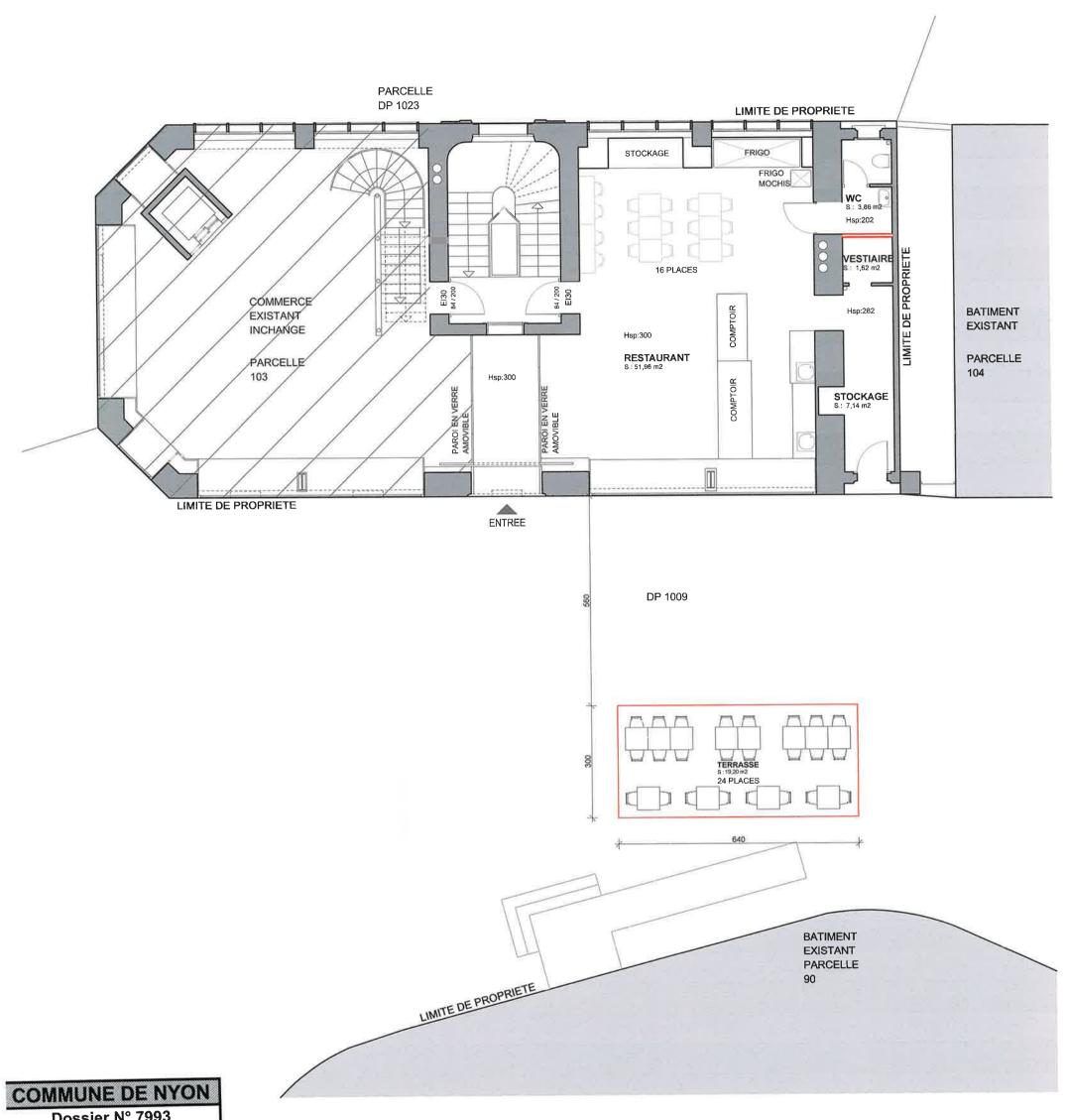
Dossier N° 7993
Plans déposés à l'enquête publique
du 14 juin. au 13 juil. 2025

Visa Service SDT : MC









Dossier N° 7993
Plans déposés à l'enquête publique
du 14 juin. au 13 juil. 2025
Visa Service SDT :

	PROPRIETAIRE :	MAITRE DE L'OUVRAGE :		Echelle:	1:100
	EVELYNE STOCCO & SUCCESSION ANTOINETTE CHAMPION	BM CAPITAL SARL	PARCELLE 103, NYON	Dessin:	JF/GW
V V • V	SUJET: CHANGEMENT D'AFFECTATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE EN ZONE		Format :	420/297	
WETTSTEIN ARCHITECTES SA				Date :	19.12.2024
Ch. de Chantegrive 16 - 1260 NYON	LIBELLE :			Modification :	31.03.2025
Tél. 022 990 04 40 www.wettstein-arch.ch	ENQUETE: REZ-SUPERIEUR			N° plan :	ME-01.2



